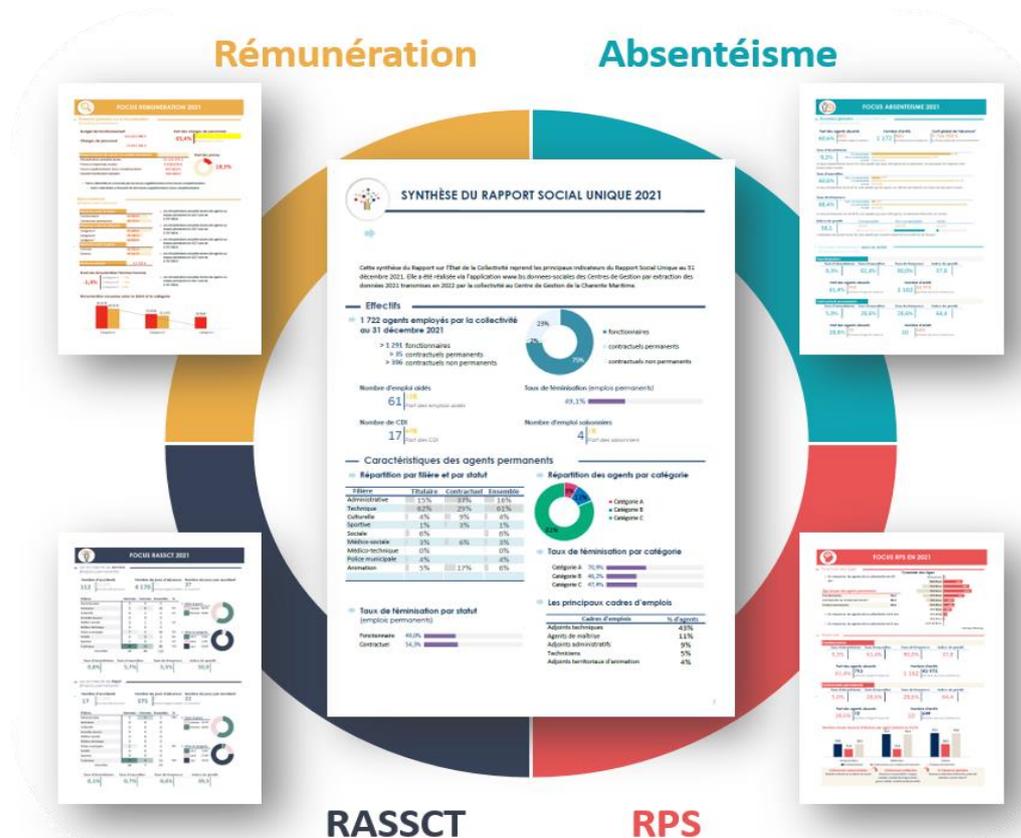


La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



COMMUNE D'OLORON SAINTE MARIE

2023



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_06_20_29-DE



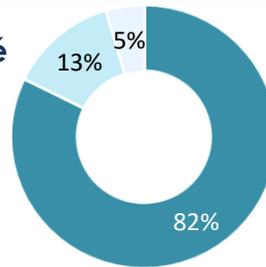
COMMUNE D'OLORON SAINTE MARIE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Effectifs

175 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 144 fonctionnaires
- > 23 contractuels permanents
- > 8 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Nombre de CDI

0 | 0%
Part des CDI (tous contrats)

Taux de féminisation (emplois permanents)

46,7%

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

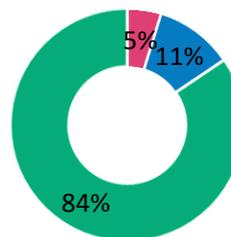
4 | 2%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	14%	35%	17%
Technique	69%	65%	68%
Culturelle	1%		1%
Sportive	1%		1%
Sociale	6%		5%
Police municipale	1%		1%
Animation	8%		7%

Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 25,0%

Catégorie B 55,6%

Catégorie C 46,8%

Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire 46,5%

Contractuel 47,8%

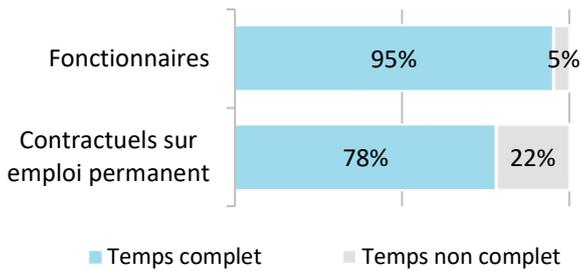
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	50%
Adjointes administratives	11%
Agents de maîtrise	10%
Adjointes territoriales d'animation	7%
ASEM	5%

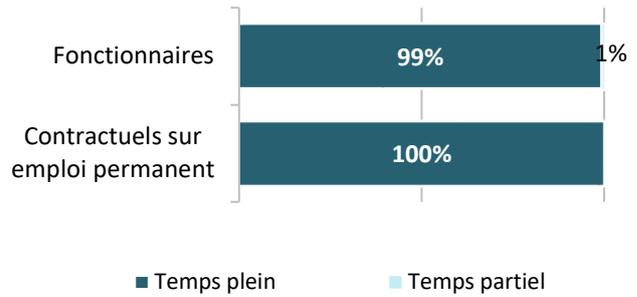


Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



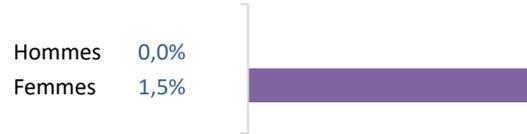
Répartition des agents permanents à temps partiel



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	25,0%	Technique	26,7%
Technique	4,0%	Administrative	12,5%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



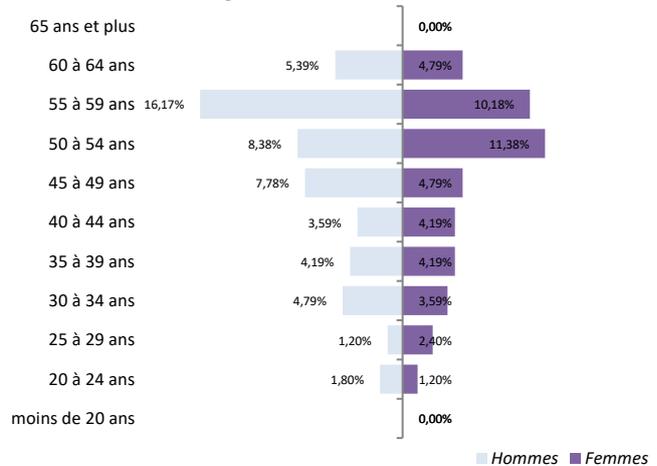
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,4
Contractuels sur emploi permanent	37,9
Emplois permanents	48,7

Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

170,2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	144,8
> Contractuels sur emploi permanent	20,0
> Contractuels sur emploi non permanent	5,4

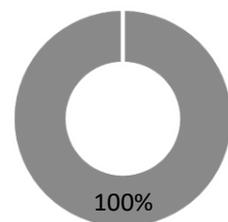
Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

6,2% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



9 départs

11 arrivées

Principaux motifs (départs nets)

Démission	33%
Départ à la retraite	33%
Mise en disponibilité sur demande	22%
Mise en disponibilité de droit	11%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	

Principaux motifs (arrivées nettes)

Remplaçants	64%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	18%
Voie de mutation	18%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

32,6%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade

9,7%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne*

0,7%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	-	
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

-

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 48% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	15 838 958 €	Charges de personnel*	7 526 462 €	➔	Soit 47,52 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	4 791 462 €	Rémunération statutaire	3 709 068 €
		Primes	1 000 925 €
		SFT*	23 657 €
		HSC	13 971 €
		NBI*	43 841 €

**uniquement des fonctionnaires*

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	s	33 640 €	s	27 678 €	24 396 €
Animation	-	-	s	-	26 723 €	-
Culturelle	-	-	-	-	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	31 783 €	-
Sociale	-	-	-	-	27 223 €	-
Sportive	-	-	s	-	-	-
Technique	46 473 €	s	37 571 €	s	27 624 €	24 289 €
Moyenne toute filière	51 727 €	40 982 €	35 395 €	35 978 €	27 573 €	24 328 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,89 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	21,74%
Contractuels sur emploi permanent	14,40%
Emplois permanents	20,89%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 740,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ➔ Un allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s		12 432 €	0 €	0%	s	s		s	s	
Catégorie B	7 201 €	0 €	0%	5 248 €	0 €	0%	s	s		s	s	
Catégorie C	3 216 €	27 €	1%	3 308 €	11 €	0%	3 679 €	0 €	0%	2 776 €	0 €	0%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



Absences

➔ En moyenne, **14,5 jours d'absence pour tout motif médical « compressible »** par fonctionnaire

➔ En moyenne, **14,5 jours d'absence pour tout motif médical « compressible »** par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,98%	1,20%	3,60%	1,54%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,27%	1,20%	7,29%	1,54%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,62%	1,37%	7,62%	1,54%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ **73,14 %** des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

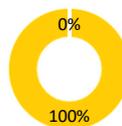
➔ **18 accidents du travail déclarés**

10,8 accidents du travail pour 100 agents permanents

23 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

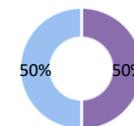
➔ **78% des accidents du travail concernent la filière Technique**

Type d'accident



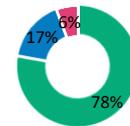
Trajet
Service

Genre



Femmes
Hommes

Catégorie



Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Filière



■ Technique ■ Administrative ■ Animation ■ ■ ■ ■ ■

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

20 | 12,0%
Part des BOETH sur emploi permanent

Genre



Femmes
Hommes

Statut



Titulaire
Contractuel permanent

Catégorie



Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Prévention et risques professionnels

➔ Un agent affecté à la prévention
Dépenses en matières de prévention :

21 542 €

21 542 €

■ Dépenses pour l'amélioration des conditions de travail ■ Formations habilitations

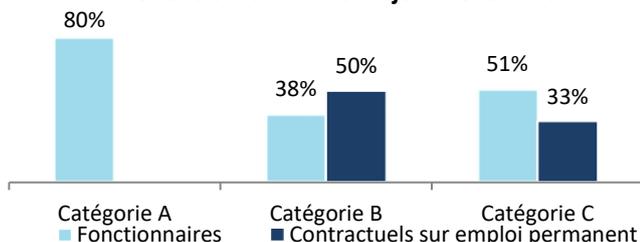
- Existence d'un **document unique (DUERP)** ✓
- Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux** ✗
- Existence d'une démarche de prévention des **TMS** ✗
- Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)** ✗
- Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail** ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la **gestion du risque maladie** ✗

Formation

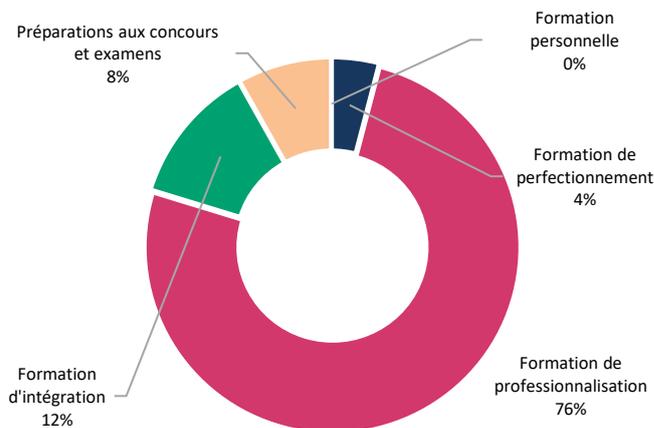
➔ **48% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Femmes 32,1% Hommes 61,8%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



➔ **Répartition**



Le budget consacré à la formation est de 96 830 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	38,1%
Autres organismes	44,8%
Formation des apprentis	15,3%
Frais de déplacement	1,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,8%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,5 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	40,5%
Autres organismes	59,5%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité**

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	144 €	97 €
Nombre de bénéficiaires	81	101

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ **La collectivité a été concernée par des grèves.**

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

➔ **La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives**

Nombre de réunions des instances

CST	2
CAP	0
CCP	0

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : décembre 2024

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2023

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

73,7% | **123**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

163 | **4 647**
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tout statut*

934 294 €
5,9% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

7,6%



Le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

73,7%



Le taux d'exposition est de 74 %, cela signifie que 74 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

97,6%



Le taux de fréquence est de 98 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 98 arrêts sur l'année.

Indice de gravité

28,5



L'indicateur de gravité est de 29, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 29 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme | Taux d'exposition | Taux de fréquence | Indice de gravité

8,6% | **74,3%** | **104,9%** | **30,0**

Part des agents absents

74,3% | **107**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

151 | **4 532**
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme | Taux d'exposition | Taux de fréquence | Indice de gravité

1,4% | **69,6%** | **52,2%** | **9,6**

Part des agents absents

69,6% | **16**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

12 | **115**
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*
65 ans et plus		
60 à 64 ans	20,9%	100,0%
55 à 59 ans	9,3%	59,1%
50 à 54 ans	7,9%	57,6%
45 à 49 ans	2,7%	90,5%
40 à 44 ans	0,6%	69,2%
35 à 39 ans	5,5%	114,3%
30 à 34 ans	7,3%	78,6%
25 à 29 ans	0,8%	66,7%
20 à 24 ans	0,2%	40,0%
moins de 20 ans		

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 60 à 64 ans avec 20,87%
 ▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 35 à 39 ans avec 114,29%

Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	3,0%	68,3%	41,3%	15,8
Pour accidents du travail imputables au service	0,6%	5,4%	5,4%	43,1
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	1,1%	1,8%	1,2%	231,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,1%	0,6%	0,6%	86,0
Pour maternité et adoption (1)	0,2%	0,6%	0,6%	106,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,7 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,6 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **3,0%**
- ▶ Taux d'exposition **41,3%**
- ▶ Taux de fréquence **68,3%**
- ▶ Gravité **15,8 jours par arrêt**
- ▶ **69** agents absents pour maladie ordinaire
62 fonctionnaires 7 contractuels permanents

Part des agents absents

41,3% | **69**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

114 | **1 805**
Nombre de jours d'absence

Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires	Contractuels permanents
43,06%	30,43%

Selon le genre

Femmes	Hommes
50,00%	33,71%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	3,4%
55 à 59 ans	5,0%
50 à 54 ans	4,3%
45 à 49 ans	1,4%
40 à 44 ans	0,4%
35 à 39 ans	2,3%
30 à 34 ans	0,5%
25 à 29 ans	0,8%
20 à 24 ans	0,2%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 5%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,6%**
- ▶ Taux d'exposition **5,4%**
- ▶ Taux de fréquence **5,4%**
- ▶ Gravité **43,1 jours par arrêt**
- ▶ **9** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
8 fonctionnaires 1 Contractuel sur emploi permanent

Part des agents absents

5,4% | **9**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

9 | **388**
Nombre de jours d'absence

Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires	Contractuels permanents
5,56%	4,35%

Selon le genre

Femmes	Hommes
7,69%	3,37%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	4,2%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,5%
45 à 49 ans	0,2%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,8%
30 à 34 ans	0,2%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 4,2%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **1,3%**
- ▶ Taux d'exposition **1,8%**
- ▶ Taux de fréquence **2,4%**
- ▶ Gravité **194,8 jours par arrêt**
- ▶ **3** agents absents
3 fonctionnaires

Part des agents absents

1,8% | **3**
 Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

4 | **779**
 Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires **2,08%** | Contractuels permanents **0,00%**

Selon le genre

Femmes **2,56%** | Hommes **1,12%**

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	1,4%
55 à 59 ans	2,3%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	6,4%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 30 à 34 ans, soit 6,4%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,2%**
- ▶ Taux d'exposition **0,6%**
- ▶ Taux de fréquence **0,6%**

Part des agents absents

0,6% | **1**
 Nombre d'agents absents
 Nombre de jours d'absence: **106**

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,2%**
- ▶ Taux d'exposition **21,6%**
- ▶ Taux de fréquence **18,0%**

Part des agents absents

21,6% | **36**
 Nombre d'agents absents
 Nombre de jours d'absence: **95**

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **1,5%**
- ▶ Taux d'exposition **0,1%**
- ▶ Taux de fréquence **0,3%**
- ▶ Gravité **5,0**
- ▶ **3** agents absents

Part des agents absents

37,5% | **3**
 Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

9 | **45**
 Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le genre

Femmes	Hommes
20,00%	66,67%

Taux d'absentéisme selon le tronc d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	
30 à 34 ans	
25 à 29 ans	
20 à 24 ans	4,9%
Moins de 20 ans	2,5%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	1,5%
› Taux d'exposition	0,1%
› Taux de fréquence	0,3%
› Indice de gravité	5,0

Part des agents absents

37,5% | 3
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 45

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,0%
› Taux d'exposition	0,0%
› Taux de fréquence	0,0%
› Indice de gravité	0,0

Part des agents absents

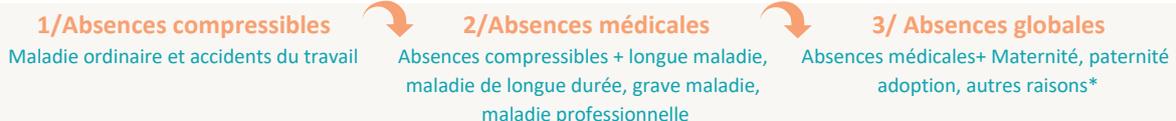
0,0% | 0
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

› Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

› 3 "groupes d'absences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► **Les indicateurs d'absences**

<p>Taux d'absentéisme</p> <p>(Nombre de jours calendaires d'absences x 100) /</p> <p>(Nombre d'agents au 31/12 x 365)</p>	<p>Note de lecture</p> <p><i>Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.</i></p>
--	--

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

<p>Taux d'exposition</p> <p>(Nombre d'agents absents)*100 /</p> <p>(Nombre d'agents au 31/12)</p>	<p>Note de lecture</p> <p><i>Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.</i></p>
<p>Taux de fréquence</p> <p>(Nombre d'arrêts x 100) /</p> <p>(Nombre d'agents au 31/12)</p>	<p>Note de lecture</p> <p><i>Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent</i></p>
<p>Gravité</p> <p>Nombre de jours calendaires d'absences /</p> <p>Nombre d'arrêts</p>	<p>Note de lecture</p> <p><i>Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.</i></p>

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2024**
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

▶ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

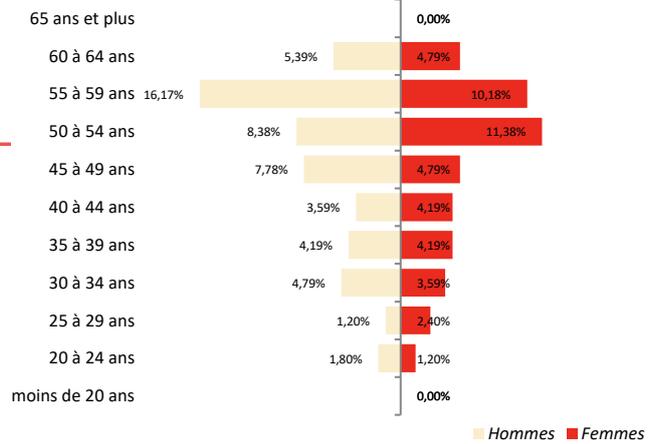
Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,4
Contractuels sur emploi permanent	37,9
Emplois permanents	48,7

▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 50 ans

▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 38 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
8,6%	74,3%	104,9%	30,0

Part des agents absents

74,3% | **107**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

151 | **4 532**
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
1,4%	69,6%	52,2%	9,6

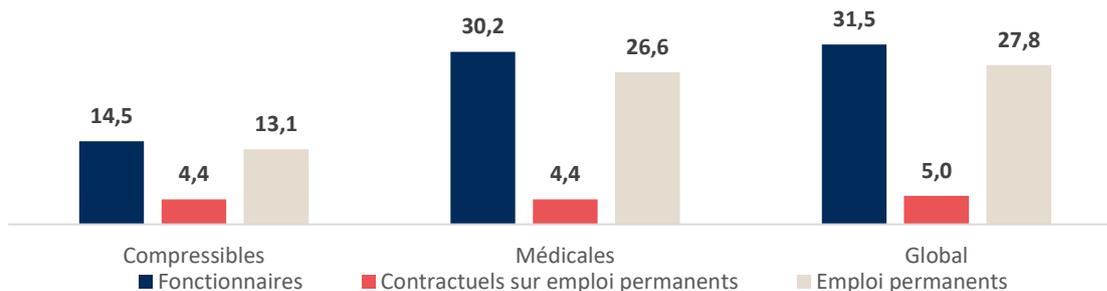
Part des agents absents

69,6% | **16**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

12 | **115**
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non	
Technique	5,3
Police municipale	4,5
Administrative	3,5
Femmes	4,1
Hommes	4,3
Fonctionnaires	4,2
Contractuels permanents	5,7

Télétravail

La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

de manière régulière	3
depuis leur domicile ou un autre lieu privé	3
avec leur équipement personnel	3
sur des jours flottants	3
deux jours par semaine	3
Technique	2
Administrative	1

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



Le taux de rotation s'élève à 6%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 5,39 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	9,0
Accident de trajet	0,0
Maladies professionnelles	5,0
ATI** au cours de l'année	3,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjoints techniques	87,4%	33
Adjoints territoriaux d'animation	5,8%	24
Agents de maîtrise	4,4%	18

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2023)	✓
Existence d'un plan de prévention des RPS	✗
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✗
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérigènes (CMR)	✗
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✗



Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

213

21 542 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

0 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	1	0 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	1 500 €	3	500 €
Formation dans le cadre des habilitations	20 042 €	209	96 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	0 €		

Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

	Femmes	Hommes
Caégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année	0
Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0
Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0
Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0

Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	12	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

- Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	12
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

- Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Version 1



FOCUS REMUNERATION 2023

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

15 838 958 €

Charges de personnel

7 526 462 €

Part des charges de personnels

47,5% | 55,0%
Moyenne de la strate (2022)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes	4 791 462 €
Primes et indemnités versées	1 000 925 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	13 971 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	43 841 €

Part des primes



- ▶ Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- ▶ Votre collectivité a rémunéré 740 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires	29 274 €
Contractuels permanents	27 705 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 29 274 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A	48 392 €
Catégorie B	35 475 €
Catégorie C	27 218 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 27 218 €

Moyenne selon le genre

Hommes	30 098 €
Femmes	27 892 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 27 892 €

Moyenne globale 29 083 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute est de 29 083 €

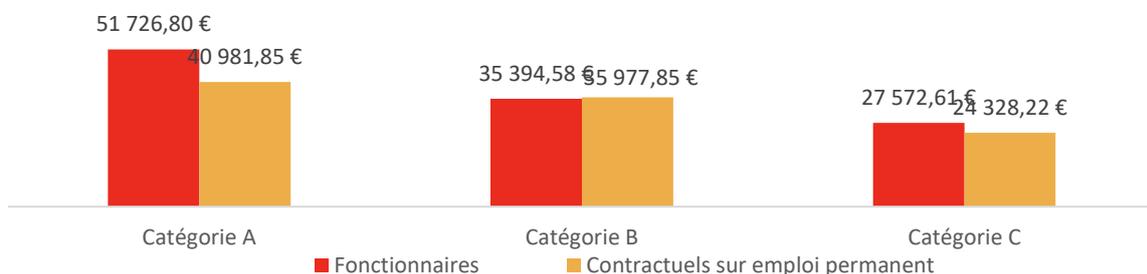
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	-40,7%
Catégorie B	-0,3%
Catégorie C	-5,7%

- ▶ L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



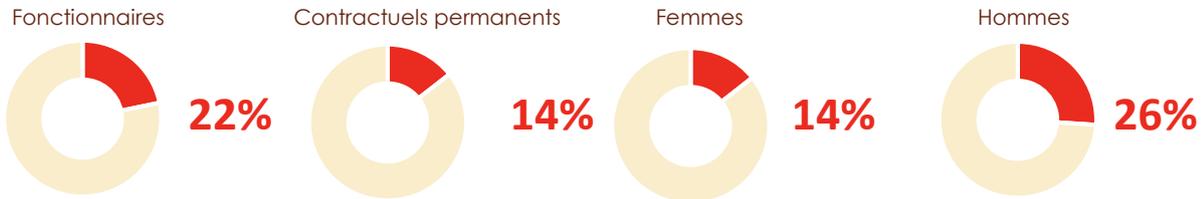
Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

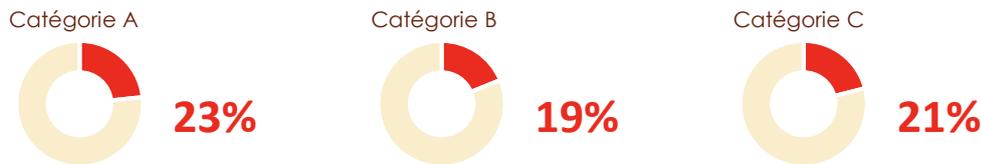
Rémunération statutaire	3 709 068 €
Primes	1 000 925 €
SFT*	23 657 €
HSC	13 971 €
NBI*	43 841 €
Rémunération annuelle brute :	4 791 462 €

*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	s	s	33 519 €	-	26 982 €	24 249 €
Animation	-	-	-	s	26 915 €	s
Culturelle	-	-	-	-	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	s	s
Sociale	-	-	-	-	27 223 €	-
Sportive	-	-	-	s	-	-
Technique	s	47 846 €	43 063 €	36 023 €	25 495 €	27 961 €
Moyenne toute filière	37 377 €	52 588 €	35 420 €	35 540 €	26 409 €	27 905 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	16,0%	25,3%	20,9%	16,4%	12,9%	27,6%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.
Technique	5,30	Femmes	4,1
Police municipale	4,50	Hommes	4,3
Administrative	3,50		

IFSE et CIA (Emplois permanents)

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative		7 534 €	3 521 €	24 313 €		3 162 €
Animation			3 456 €		5 467 €	3 102 €
Culturelle			4 250 €			
Sociale			3 295 €			
Sportive					9 298 €	
Technique	5 881 €	6 027 €	3 028 €	8 471 €	4 394 €	3 365 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	6 081 €	5 569 €	3 104 €			2 753 €
Animation						
Culturelle						
Sociale						
Sportive						
Technique			4 966 €	7 381 €	5 015 €	2 779 €

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative			359 €			351 €						
Animation			354 €									
Technique	-2 590 €	1 633 €	-337 €			2 187 €			19 €			

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2024**
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Version 1



FOCUS RASSCT 2023

Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

18

38,9%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

413

9

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

23

en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	3	3	17%
Animation	0	1	1	6%
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	9	5	14	78%
Ensemble	9	9	18	

Selon le genre

Femmes 50,0%

Hommes 50,0%

Selon la catégorie

Cat A 5,6%

Cat B 16,7%

Cat C 77,8%

Taux d'absentéisme

0,6%

Taux d'exposition

5,4%

Taux de fréquence

5,4%

Indice de gravité

43,1

Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

0

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

0

0

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

0

en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

Selon le genre

Femmes -

Hommes -

Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,0%

Taux de fréquence

0,0%

Indice de gravité

0,0

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

5

Nombre de jours d'absence

1 474

Nombre de jours par maladie

295

en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	3	2	5	100%
Ensemble	3	2	5	

↳ Selon le genre

Femmes 60,0%

Hommes 40,0%

↳ Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

Taux d'absentéisme

2,4%

Taux d'exposition

3,0%

Taux de fréquence

3,0%

Indice de gravité

294,8

Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

- suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

- % des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Femmes Hommes

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme	0	0
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0	0
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées	0	0
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
Mises en disponibilité d'office	0	0
Retraite pour invalidité	1	2
Licenciement pour inaptitude physique	0	0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

1

0 en ETPR

Assistants de prévention*	1	Médecins de prévention**	0
Conseillers de prévention*	0	Infirmiers**	0
ACFI*	0	Autres personnels*	0

*en nombre d'agents

**en ETPR

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

213

21 542 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	1	0 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	1 500 €	3	500 €
Formation dans le cadre des habilitations	20 042 €	209	96 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	0 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2023)	✓
Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux	✗
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✗
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	✗
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✗

Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

2

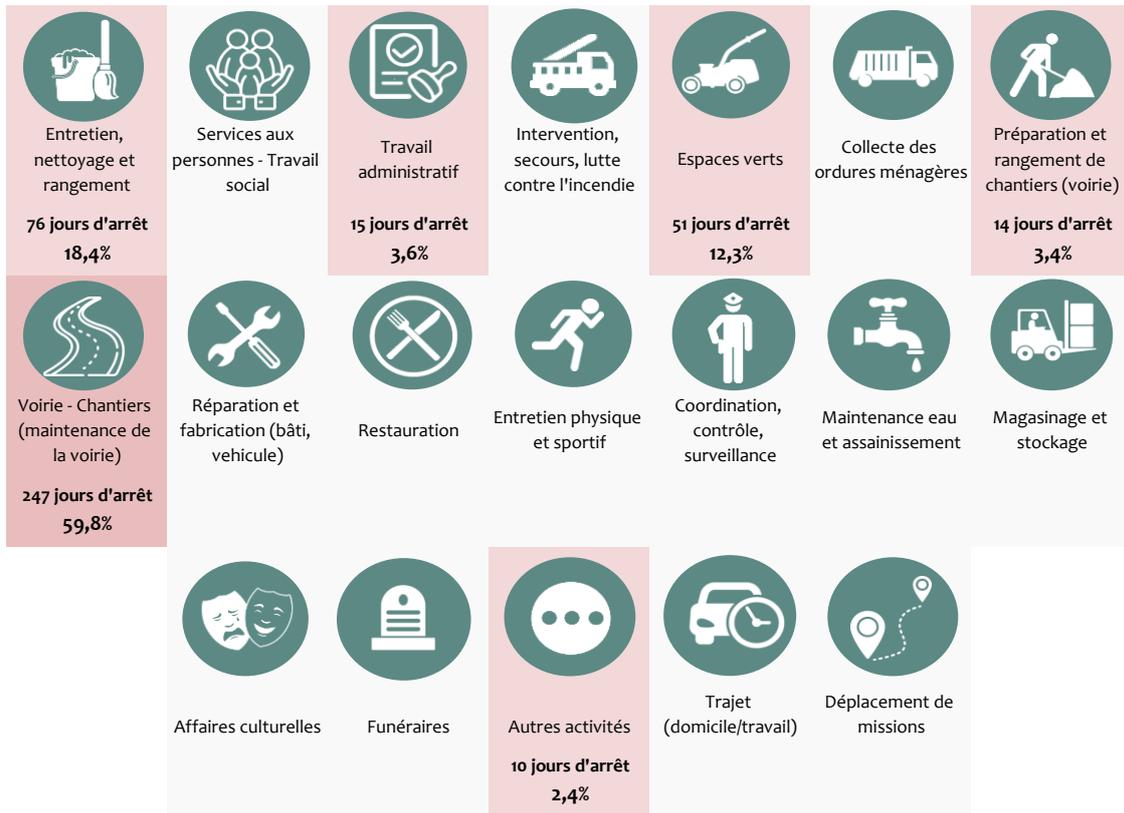
Nombre de réunions du FSSSCT

3

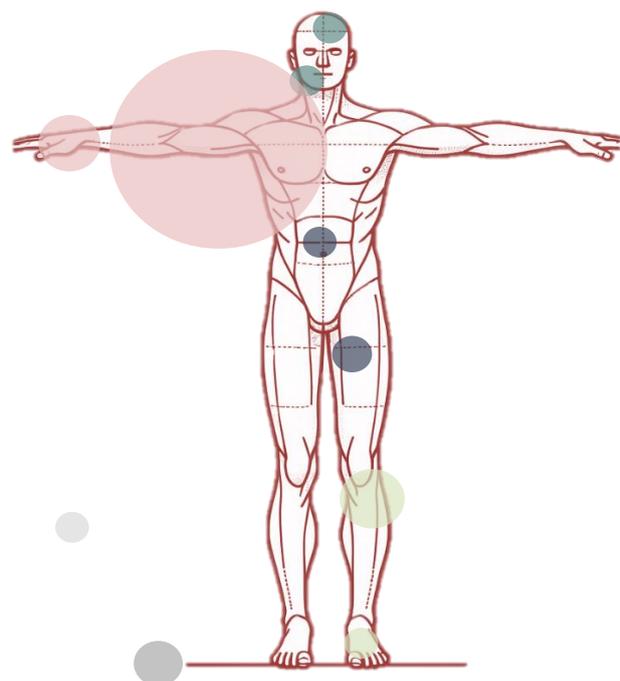
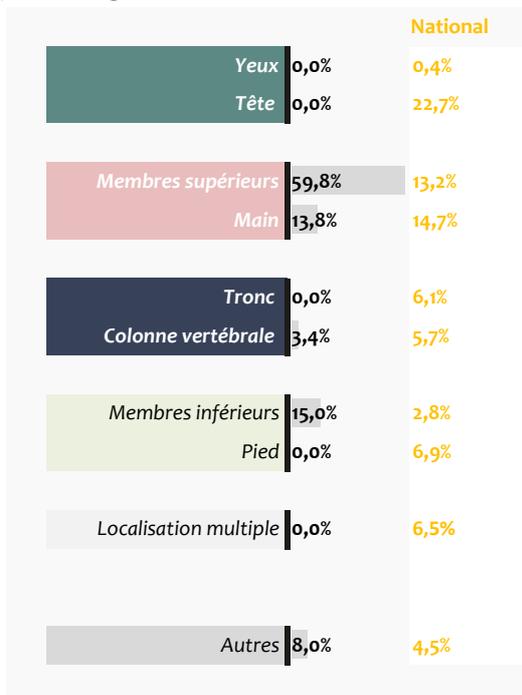
3
 Nb de jours cumulés
 d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail

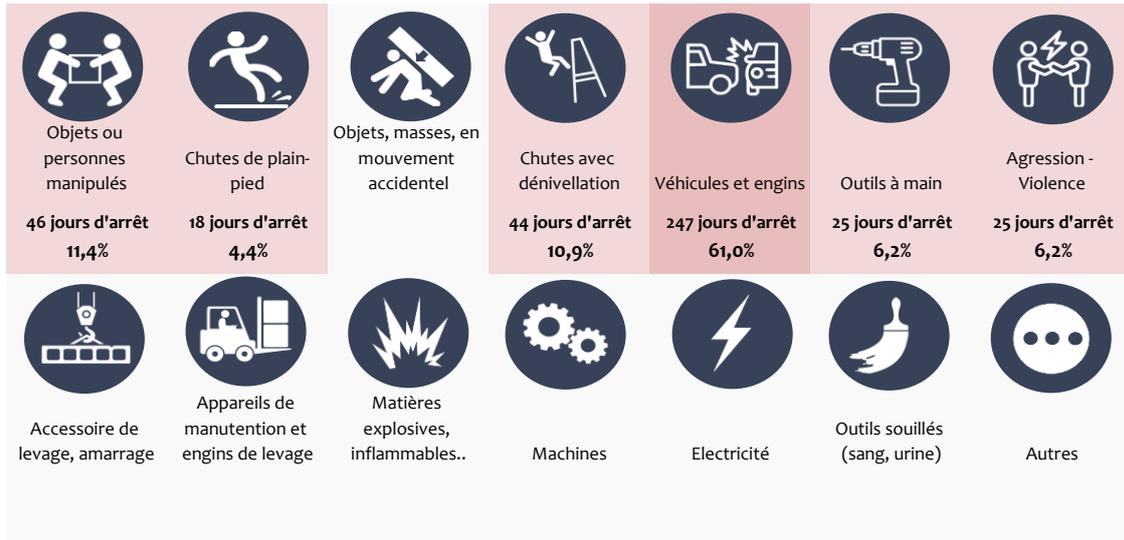


Principaux sièges de lésions des accidents de travail



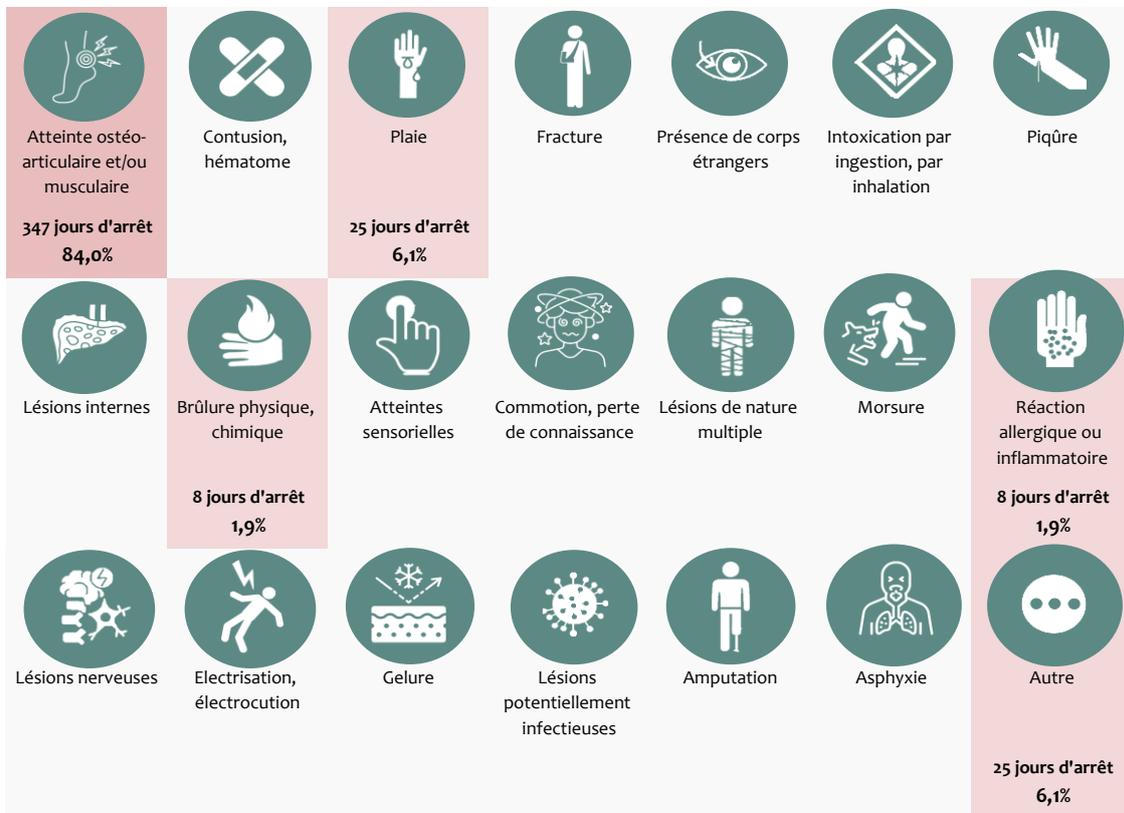
► Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres supérieurs représentant 59,8% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

Principaux éléments matériels liés aux **accidents de travail**



- ▶ Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (61% des jours d'arrêts)

Principales natures de lésions liées aux **accidents de travail**



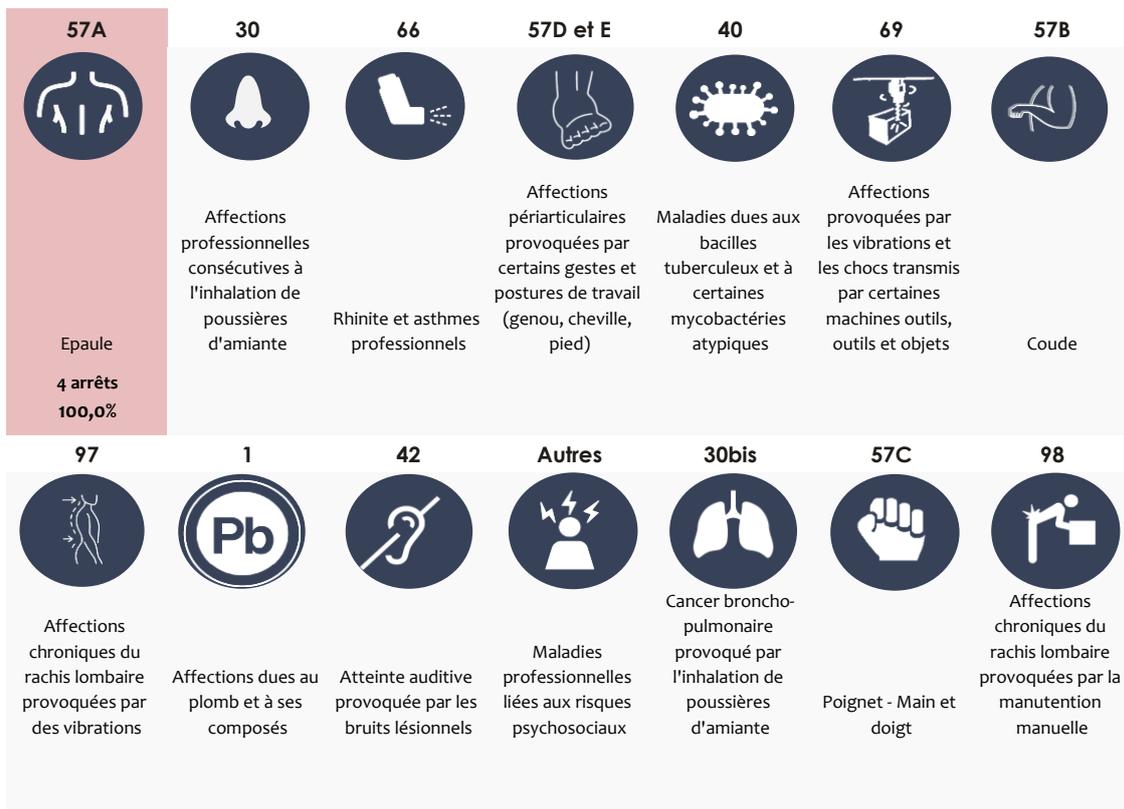
- ▶ La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (84,02% des jours d'arrêts)

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**



Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



➤ Le principal type de maladie professionnelle est l'épaule (100% des arrêts)

— Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	x
Existence d'un diagnostic RPS	x
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✓
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✓
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	x
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	x
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	x
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	x
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	✓

— Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Version 1